

VII. LE MILAN NOIR

(Milvus migrans)



© LPO

1. Statuts réglementaires et listes rouges

Statuts réglementaires

Monde :	Convention de Washington :	Annexe 2
Europe :	Directive Oiseaux :	Annexe 1
	Convention de Berne :	Annexe 2
	Convention de Bonn :	Annexe 2
	CITES :	Annexe 1
France :	Arrêté ministériel du 17 avril 1981 :	Article 1

Listes Rouges

	Listes Rouges
Europe :	Vulnérable
France :	A surveiller
Alsace :	A surveiller

2. Biologie

Migration : le Milan noir est un migrateur transsaharien présent dans notre région de mars à août.

Répartition : l'espèce niche dans la plupart des pays européens mais est rare ou absente des pays nordiques (HAGEMEIJER et BLAIR 1997). Plus de 50 % des couples d'Europe occidentale nichent en France (THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004).

Habitat : il installe son nid entre 4 et 30 m au-dessus du sol à l'intérieur d'un bois, d'une plantation, en lisière ou dans une haie, de préférence à proximité d'une zone humide ou d'une surface d'eau. Il affectionne de ce fait particulièrement la bordure

rhénane où il niche notamment à proximité des héronnières qui lui fournissent une ressource alimentaire supplémentaire.

Taille du territoire (exigences) : le domaine vital dépend des ressources alimentaires. Les couples peuvent se regrouper en colonies lâches (c'est notamment le cas au niveau des héronnières le long du Rhin).

Reproduction : la ponte (2-3 œufs) à lieu entre la mi-avril et le début de mai. L'incubation dure 28 à 32 jours et les jeunes s'établissent après un séjour au nid de 42 à 45 jours, soit à la fin juin ou en juillet (GENSBOL, 1988).

Alimentation : le Milan noir est un opportuniste dans le choix de sa nourriture. Il capture toutes sortes de petits vertébrés et des invertébrés. C'est également un charognard qui glane les poissons morts à la surface de l'eau. Il se nourrit aussi sur les décharges le cas échéant et prospecte les prés et luzernières après la fauche.

3. Evolution et importance des effectifs

	Effectif (couples)	Tendance
Europe (hors Russie) :	35 000-47 000*	Augmentation, stable ou diminution selon les pays*
France :	19 300-24 600**	Augmentation**
Alsace :	250-350	Stable (?)

* : HEATH *et al.*, 2000, réajusté avec les nouvelles estimations françaises (THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004)

** : THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004

4. Conservation

4.1. Etat de conservation actuel

L'espèce est assez commune et ne semble pas menacée.

4.2. Facteurs défavorables à la conservation

Actuellement, la principale cause de mortalité imputable à l'homme semble être les électrocutions sur le réseau de lignes à moyenne tension (THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004). En grande partie charognard, il peut aussi être victime d'empoisonnements.

Par ailleurs, la fermeture des décharges et l'assainissement des cours d'eau qui ne charrient plus autant de déchets et de poissons morts ont peut-être eu un impact négatif sur l'espèce.

4.3. Facteurs favorables à la conservation

La conservation de cette espèce passe par le maintien de la mosaïque rhénane et riedienne (massifs forestiers, bras morts, plan d'eau, prairies, autres zones ouvertes). Dans les Rieds, il est souhaitable de maintenir les zones prairiales.

Dans les secteurs fréquentés, les aires repérées doivent bénéficier d'une protection (conservation de l'arbre porteur de l'aire et absence de travaux forestiers à proximité). Les héronnières, particulièrement appréciées, sont aussi à protéger.

Les lignes à moyenne tension susceptibles de représenter un danger pour l'espèce pourrait aussi être inventoriées afin de proposer leur neutralisation.

5. Bibliographie

- GENSBOL B., 1988.- *Guide des rapaces diurnes*. Delachaux et Niestlé, Lausanne : 384 p.
- HAGEMEIJER W.J.M., BLAIR M.J., 1997.- *The EBCC Atlas of European Breeding Birds. Their distribution and abundance*. Poyser, Londres : 903 p.
- HEATH M., BORGGREVE C., PEET N., 2000.- *European bird populations. Estimates and trends*. BirdLife International, European Bird Census Council : 160 p.
- THIOLLAY J.M., BRETAGNOLLE V., 2004.- *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé : 176 p.